

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mars 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 mars 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les quatre tirs de missiles balistiques auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé le 6 mars 2017 (heure locale) et de lui faire tenir ci-joint la déclaration faite à ce sujet par le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) **Cho** Tae-yul



**Annexe à la lettre datée du 6 mars 2017 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République de Corée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères concernant
le tir de missiles balistiques effectué par la République
populaire démocratique de Corée le 6 mars 2017**

1. En procédant aujourd'hui à un tir de missiles balistiques, qui intervient 22 jours seulement après le tir effectué le 12 février, lui-même à la suite des 24 tirs de missiles balistiques enregistrés l'année dernière, la République populaire démocratique de Corée se livre à une nouvelle provocation, qui constitue clairement une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité sur la question et menace gravement la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne, et la communauté internationale dans son ensemble. Le Gouvernement de la République de Corée condamne cet acte avec la plus grande fermeté.

2. Cette provocation est survenue alors que la communauté internationale était en proie à l'émotion et à la colère face à l'assassinat inhumain de Kim Jong-nam commis par la République populaire démocratique de Corée au moyen de l'agent neurotoxique VX, une arme chimique. Cet acte donne indéniablement des raisons de croire que le régime continuera sans le moindre scrupule à développer son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques, au plus grand dédain des avertissements lancés à l'unisson par la communauté internationale. La République populaire démocratique de Corée doit prendre conscience que ses provocations répétées et son obsession fanatique de produire des missiles balistiques et nucléaires ne feront qu'accélérer sa marche vers l'isolement et l'autodestruction.

3. Le coût de ces provocations s'annonce insoutenable pour la République populaire démocratique de Corée. En effet, le Gouvernement de la République de Corée entend demander instamment à tous les pays d'appliquer rigoureusement les sanctions prises à son encontre, notamment les résolutions 2270 (2016) et 2321 (2016) du Conseil de sécurité, parallèlement aux sévères sanctions unilatérales instaurées par des pays amis. En outre, il protégera résolument la vie des citoyens sud-coréens et la sécurité de la nation en luttant contre la menace que pose le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée. À cette fin, grâce au puissant dispositif de défense qu'il partage avec les États-Unis, il accélérera la mise en place de mesures visant à renforcer et élargir ses moyens de dissuasion.